

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29	Délibération N°074/2026 Décompte définitif sur fonds propres – Programme 2022- Opération rue des Belosses
--	--

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,

Le jeudi 17 septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 18h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Cristian GUERET, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS :

M. Cristian GUERET, Mme Carole DARCY, M. Bruno IUORIO, Mme Evelyne PUGIN, M. Jean-Marc BOISSON, Mme Elisa MENARD, M. Philippe LECOMTE, Mme Micheline BATAILLEY, Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI, M. Alexis POITEVIN, Mme Nathalie BAUER, Mme Khadija MERCIER, M. Fabio CAMELI, M. Damien LAVILLAT, Mme Catherine GAMBERONI, M. Denis LAVILLAT, Mme Elisabeth PRIANO, M. Benjamin VIEU, Mme Béatrice CALVO, M. Jean-Michel BENED, Mme Maryvonne REY, M. Guillaume MATHELIER, Mme Geneviève GANTIN, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent BLANOT, M. Yasin SEN.

ETAIENT ABSENTS :

M. Thierry BOUVET représenté par Mme Maryvonne REY par pouvoir en date du 24/08/2026
Mme Lucie MARET représentée par M. Cristian GUERET par pouvoir en date du 13/09/2026
M. Abdelkrim MIHOUBI représenté par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 17/09/2026

Catherine GAMBERONI a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

**Technique-Voirie N°074/2026 : Décompte définitif sur fonds propres – Programme 2022-
Opération rue des Belosses**

Monsieur Bruno IUORIO, 2^{ème} Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et suivi de chantiers, expose :

La commune est adhérente au Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) qui a pour mission entre autres, de réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'électricité sur le territoire communal.

En 2022, la commune à valider le plan de financement de l'opération, rue des Belosses ; permettant ainsi, au SYANE de réaliser, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération rue des Belosses.

Ces travaux étant terminés, il convient que la Commune d'Ambilly approuve le décompte définitif figurant en pièce annexe ci-joint.

Suite à l'application de la révision des prix, le décompte définitif indique un montant de la participation de la commune plus élevé que le montant délibéré initialement en 2022.

Le nouveau montant des travaux s'élève à 216 712.00 euros TTC, contre 207 652,04 euros TTC initialement prévus.

La répartition financière entre la commune et le SYANE est la suivante :

- Participation de la commune aux travaux :
 - 144 610.08 euros TTC contre 135 785.48 euros TTC
- Participation financière SYANE aux travaux :
 - 72 101.91 euros TTC contre 71 866.56 euros TTC

A cela s'ajoute la contribution financière de la commune au budget de fonctionnement du SYANE (3% du montant des travaux) : 6501.36 euros TTC. Ce montant était de 6362.28 euros en 2022.

Compte tenu des acomptes versés par la collectivité, le 23 octobre 2023 :

- Titre n°45 222, pour un montant de 108 628.38 euros, au titre des travaux.
- Titre n°45 222, pour un montant de 4 938.65 euros, au titre de la Contribution au budget de fonctionnement.

Il reste dû au Syane :

- La somme de 35 981.70 euros, au titre des travaux
- Et la somme de 1 562.71 euros, au titre de la Contribution au budget de fonctionnement.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N°066/2022 Travaux rue des Belosses – Plan de financement Syane ;
Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement réunie le 09 septembre 2026 ;
Vu l'exposé ci-dessus,*

**Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le décompte définitif et sa répartition financière, ci-joint à la présente délibération.
- **DE VERSER** au SYANE, la somme de 1 562.71 euros, au titre de la Contribution au budget de fonctionnement et des honoraires divers, sous forme de fonds propres.
- **DE VERSER** au SYANE la somme de 35 981.70 euros, au titre des travaux, sous forme de fonds propres (hors contribution au budget de fonctionnement).
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au BP 2027.

Pièces jointes :

- Décompte définitif sur fonds propres – Programme 2022 – Opération rue des Belosses.
- Plan de financement programme 2022 – Rue des Belosses.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 18 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Catherine GAMBERONI
Conseillère Municipale

Le Maire,
Cristian GUERET



Télétransmise le : **28 SEP. 2026**
Publiée sur le site internet le : **28 SEP. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le



ID : 074-217400084-20260917-DEL_074_2026-DE

DECOMPTÉ DEFINITIF SUR FONDS PROPRES - PROGRAMME 2022
OPERATION : Rue des Belosses

Numéro d'opération : nov.-54		Opération : Rue des Belosses				REPARTITION DU FINANCEMENT										
Code Programme	Année de la demande	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant réel HT des travaux	Montant réel HT des études	TVA totale	Montant réel TTC de la dépense (travaux et études)	Participation du Syane			Participation de la commune				
									Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant réel total HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Electrification																
MUR	20029	00		Mise en souterrain réseau - Commune urbaine	64 635,89 €	5 065,77 €	13 940,33 €	83 641,99 €	40%	27 880,67 €	13 940,33 €	41 821,00 €	60%	41 820,99 €	0,00 €	41 820,99 €
MUB	20029	01		Mise en souterrain branchements - Commune urbaine	25 487,94 €	1 993,39 €	5 496,27 €	32 977,60 €	40%	10 992,53 €	5 496,27 €	16 488,80 €	60%	16 488,80 €	0,00 €	16 488,80 €
				Sous-total	90 123,83 €	7 059,17 €	19 436,60 €	116 619,60 €		38 873,20 €	19 436,60 €	58 309,80 €		58 309,79 €	0,00 €	58 309,79 €
Eclairage public																
EPI	20029	02		Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	29 709,19 €	2 872,73 €	6 516,38 €	39 098,30 €	Plafond	7 380,00 €	6 412,11 €	13 792,11 €	Plafond	25 201,92 €	104,27 €	25 306,19 €
				Sous-total	29 709,19 €	2 872,73 €	6 516,38 €	39 098,30 €				13 792,11 €		25 201,92 €	104,27 €	25 306,19 €
Réseaux de Télécommunications																
OR	20029	03		Rétablissement réseau Orange	51 008,69 €	3 506,28 €	10 902,99 €	60 994,10 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	54 514,97 €	10 902,99 €	60 994,10 €
				Sous-total	51 008,69 €	3 506,28 €	10 902,99 €	60 994,10 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		54 514,97 €	10 902,99 €	60 994,10 €
Attention le montant suivant																
					4 423,86 € relatif aux travaux sous Maitrise d'ouvrage d'Orange est un montant sans TVA. Il ne figure pas dans les montants travaux HT.											
TOTAL					170 841,71 €	13 438,18 €	36 855,97 €	216 712,00 €				46 253,20 €	25 848,71 €	72 101,91 €		
												138 026,68 €	11 007,26 €	144 610,08 €		

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3 % du montant réel TTC de la dépense) :

Le présent décompte de l'ensemble de l'opération réalisée par le Syane au titre du programme Compte tenu de la déduction de la participation, il reste dû au Syane par la collectivité la somme de :

2022 s'élève à la somme de :
151 111,44 Euros

et décompte de l'ensemble de l'opération réalisée par le Syane au titre du programme		2022 s'élève à la somme de :		223 213,36 Euros	au titre des travaux,
en vue de la déduction de la participation, il reste dû au Syane par la collectivité la somme de :		151 111,44 Euros		144 610,08 Euros	au titre de la Contribution au Budget de Fonctionnement,
Acomptes versés par votre collectivité :		108 628,38 Euros		6 501,36 Euros	
Il reste dû au Syane la somme de		4 938,65 Euros		45222	23/10/23
et de		35 981,70 Euros		du	
		1 562,71 Euros		45222	23/10/23
(La Contribution au Budget de Fonctionnement vous est refacturée indépendamment du solde de votre participation aux investissements).					

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 074-217400084-20260917-DEL

⁶ **S²LO** 

ID : 074-217400084-20260917-DEL 074 2026-DE

Commune **AMBILLY**
N° de contrat **22018**
Date **31/05/22**

74008



Votre interlocuteur technique : **Géraldine DELAVERGNE**
Votre interlocuteur administratif : **Marion HEYMANN**

**PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2022**
OPERATION : Rue des Belosses

Nombre de candélabres : 6
Nombre de consoles : 1

Opération : Rue des Belosses				REPARTITION DU FINANCEMENT			
Code programme	Année de la demande	N° de la demande	Sous-opération	Participation du Syane		Participation de la commune	
				Taux de participation	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Montant TTC de la dépense

Electricité	MUR	20029	00	Mise en souterrain réseau - Commune urbaine	69 353,22 €	13 870,64 €	83 223,86 €
	MUB	20029	01	Mise en souterrain branchements - Commune urbaine	27 882,20 €	5 576,44 €	33 458,64 €
	Sous-total				97 235,43 €	19 447,08 €	116 682,50 €

Eclairage public	EPI	20029	02	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	31 226,16 €	6 245,23 €	37 471,39 €
	Sous-total				31 226,16 €	6 245,23 €	37 471,39 €
	FCTVA = 16,404 % du TTC						

Réseaux de Télécommunications*	OR	20029	03	Réaménagement réseau Orange	48 268,34 €	9 653,67 €	57 922,01 €
	Sous-total				48 268,34 €	9 653,67 €	57 922,01 €
	Plafond				48 268,34 €	9 653,67 €	57 922,01 €

*Attention le montant suiv				4 423,86 € relatif aux travaux sous Maitrise d'ouvrage d'Orange est un montant sans TVA. Il ne figure pas dans les montants travaux HT.					
TOTAL				176 729,93 €	35 345,98 €	207 652,04 €			
				46 274,17 €	25 592,39 €	71 866,56 €			
							130 455,75 €	9 753,59 €	135 785,48 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC				6 362,28 €
---	--	--	--	------------

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit 108 628,38 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit 5 089,82 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

Le 26 septembre 2022.